

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

JOBST Adhésivf à bille

Date de révision: 09.05.2023

Code du produit: 2509

Page 1 de 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

JOBST Adhésivf à bille

UFI: QJ8N-K0WN-R00W-KXN7

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Équipement médical: Adhésifs, produits d'étanchéité.

Utilisations déconseillées

Cette information n'est pas disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: BSN Medical Inc.
Rue: 5825 Carnegie Blvd.
Lieu: USA-28209 Charlotte, NC
Téléphone: 1.800.537.1063 Téléfax: 1.800.835.4325
E-mail: info@jobst.com
Internet: www.jobst.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

En dehors des heures normales de bureau:
FR: + 33 (0)1 45 42 59 59 - numéro ORFILA (INRS)
CH: 145 - Tox Info Suisse
LU: +352 8002 5500 Centre antipoisons

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Flam. Liq. 2; H225
Eye Irrit. 2; H319
STOT SE 3; H336

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

propan-2-ol

**Mention
d'avertissement:**

Danger

Pictogrammes:**Mentions de danger**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

JOBST Adhésif à bille

Date de révision: 09.05.2023

Code du produit: 2509

Page 2 de 12

P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P370+P378	En cas d'incendie: Utiliser eau pour l'extinction.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets agréée.

Conseils supplémentaires

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml
Mention Danger

d'avertissement:
Pictogrammes:

Mentions de danger

H336

Conseils de prudence

P101-P102-P233-P405-P501

2.3. Autres dangers

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Résultats des évaluations PBT et vPvB: Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Propriétés perturbant le système endocrinien: Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères. Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
3.2. Mélanges
Caractérisation chimique

Le produit est un mélange basé sur: Eau, ALCOOL ISOPROPYLIQUE, Polyvinylpyrrolidone.

Composants pertinents

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
67-63-0	propan-2-ol			40 - < 45 %
	200-661-7	603-117-00-0	01-2119457558-25	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
67-63-0	200-661-7	propan-2-ol	40 - < 45 %
	par inhalation: CL50 = 30 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = 12400 mg/kg; par voie orale: DL50 = 5050 mg/kg		

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1. Description des mesures de premiers secours

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

JOBST Adhésivf à bille

Date de révision: 09.05.2023

Code du produit: 2509

Page 3 de 12

Indications générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Après contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste. Protéger l'oeil non blessé. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau pulvérisée, Dioxyde de carbone (CO₂), Mousse, Poudre d'extinction.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Inflammable. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO₂), Oxydes d'azote (NO_x).

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Classe de feu B (Feux de matières liquides ou en liquéfaction)

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante.

Pour les non-secouristes

Utiliser un équipement de protection personnel.

Pour les secouristes

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. Evacuer les personnes en lieu sûr.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement. Danger d'explosion

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

JOBST Adhésif à bille

Date de révision: 09.05.2023

Code du produit: 2509

Page 4 de 12

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Pour le nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Bien nettoyer les surfaces contaminées. Rincer abondamment avec de l'eau.

Autres informations

Ventiler la zone concernée.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

Tenir à l'écart de: Aliments pour humains et animaux.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à des températures comprises entre 10 °C et 35 °C. Protéger contre: Forte chaleur, Radiations UV/rayonnement solaire.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Équipement médical: Adhésifs, produits d'étanchéité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
67-63-0	Alcool isopropylique	400	980		VLE (15 min)	
56-81-5	Glycérine (aérosols de)	-	10		VME (8 h)	

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

JOBST Adhésif à bille

Date de révision: 09.05.2023

Code du produit: 2509

Page 5 de 12

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation		
DNEL type	Voie d'exposition	Effet	Valeur
67-63-0	propan-2-ol		
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systemique	1000 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systemique	178 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu	par voie orale	systemique	51 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	888 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	500 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	26 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systemique	319 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	89 mg/m ³
56-81-5	glycérol		
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	33 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	229 mg/kg p.c./jour

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	
Milieu environnemental	Valeur	
67-63-0	propan-2-ol	
Eau douce	140,9 mg/l	
Eau douce (rejets discontinus)	140,9 mg/l	
Eau de mer	140,9 mg/l	
Sédiment d'eau douce	552 mg/kg	
Sédiment marin	552 mg/kg	
Intoxication secondaire	160 mg/kg	
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	2251 mg/l	
Sol	28 mg/kg	
56-81-5	glycérol	
Eau douce	0,885 mg/l	
Eau douce (rejets discontinus)	8,85 mg/l	
Eau de mer	0,0885 mg/l	
Sédiment d'eau douce	3,3 mg/kg	
Sédiment marin	0,330 mg/kg	
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	1000 mg/l	
Sol	0,141 mg/kg	

8.2. Contrôles de l'exposition
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
Protection des yeux/du visage

Protection oculaire: non indispensable.

Protection des mains

Il n'est pas nécessaire de se protéger les mains.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

JOBST Adhésif à bille

Date de révision: 09.05.2023

Code du produit: 2509

Page 6 de 12

Protection de la peau

Protection corporelle: non indispensable.

Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

Protection contre les risques thermiques

négligeable.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide: visqueux	
Couleur:	jaune clair, limpide	
Odeur:	comme: ALCOOL ISOPROPYLIQUE	
Seuil olfactif:	non déterminé	
		Testé selon la méthode
Point de fusion/point de congélation:		non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		82,5 °C
Inflammabilité:		non applicable
Limite inférieure d'explosivité:		2 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:		13 vol. %
Point d'éclair:		16 °C ASTM D 56
Température d'auto-inflammation:		420 °C
Température de décomposition:		non déterminé
pH-Valeur (à 20 °C):		pH 5,5
Viscosité cinématique: (à 20 °C)		3700 - 4900 mm ² /s
Hydrosolubilité: (à 20 °C)		complètement miscible
Solubilité dans d'autres solvants		non déterminé
Coefficient de partage n-octanol/eau:		non déterminé
Pression de vapeur: (à 20 °C)		42 hPa
Pression de vapeur: (à 50 °C)		123 hPa
Densité (à 20 °C):		1,0 g/cm ³
Densité de vapeur relative:		non déterminé

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Propriétés comburantes

Le produit n'est pas: comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation: non déterminé

Teneur en corps solides: non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

JOBST Adhésivf à bille

Date de révision: 09.05.2023

Code du produit: 2509

Page 7 de 12

10.1. Réactivité

Inflammable.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques
11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008
Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
67-63-0	propan-2-ol				
	orale	DL50 mg/kg	5050	Rat	Publication (1978)
	cutanée	DL50 mg/kg	12400	Lapin	Publication (1974)
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	30 mg/l	Rat	

Irritation et corrosivité

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (propan-2-ol)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

JOBST Adhésif à bille

Date de révision: 09.05.2023

Code du produit: 2509

Page 8 de 12

11.2. Informations sur les autres dangers
Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

Autres informations

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance		[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
67-63-0	propan-2-ol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	10000	96 h	Tête de boule	Publication (1983) OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 1000	72 h	Scenedesmus subspicatus	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	13299	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature)
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	> 1000	28 d	Danio rerio	Publication (2018) autre: guide REACH sur les QSAR R.6
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	> 1000	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)	Publication (2018) autre: guide REACH sur les QSAR R.6
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 mg/l ()	> 1000		Boue activée	

12.2. Persistance et dégradabilité

La fraction organique de ce produit est biodégradable.

N° CAS	Substance		Valeur	d	Source
	Méthode				
	Évaluation				
67-63-0	propan-2-ol				
	Biodégradation, Boue activée		53 %	5	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
67-63-0	propan-2-ol	0,05

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
67-63-0	propan-2-ol	0,994		Publication (2012)

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

JOBST Adhésivf à bille

Date de révision: 09.05.2023

Code du produit: 2509

Page 9 de 12

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit

080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150102 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages en matières plastiques

L'élimination des emballages contaminés

Rincer abondamment avec de l'eau. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1219
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	ALCOOL ISOPROPYLIQUE, MÉLANGE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3



Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	601
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E2
Catégorie de transport:	2
N° danger:	33

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

JOBST Adhésif à bille

Date de révision: 09.05.2023

Code du produit: 2509

Page 10 de 12

Code de restriction concernant les tunnels: D/E

Autres informations utiles (Transport terrestre)

caisse 20 bouteilles 60 mL: Transport en tant que "quantité limitée" selon chapitre 3.4. ADR/RID

Transport fluvial (ADN)
14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1219

d'identification:
14.2. Désignation officielle de ALCOOL ISOPROPYLIQUE, MÉLANGE

transport de l'ONU:
14.3. Classe(s) de danger pour le 3

transport:
14.4. Groupe d'emballage: II

Étiquettes: 3



Code de classement: F1

Dispositions spéciales: 601

Quantité limitée (LQ): 1 L

Quantité exceptée: E2

Autres informations utiles (Transport fluvial)

caisse 20 bouteilles 60 mL: Transport en tant que "quantité limitée" selon chapitre 3.4 ADN

Transport maritime (IMDG)
14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1219

d'identification:
14.2. Désignation officielle de ALCOOL ISOPROPYLIQUE, MÉLANGE

transport de l'ONU:
14.3. Classe(s) de danger pour le 3

transport:
14.4. Groupe d'emballage: II

Étiquettes: 3



Dispositions spéciales: -

Quantité limitée (LQ): 1 L

Quantité exceptée: E2

EmS: F-E, S-D

Groupe de ségrégation: ---

Autres informations utiles (Transport maritime)

caisse 20 bouteilles 60 mL: Transport en tant que "quantité limitée" selon Code IMDG 3.4

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)
14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1219

d'identification:
14.2. Désignation officielle de ISOPROPYL ALCOHOL, MIXTURE

transport de l'ONU:
14.3. Classe(s) de danger pour le 3

transport:
14.4. Groupe d'emballage: II

Étiquettes: 3

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

JOBST Adhésivf à bille

Date de révision: 09.05.2023

Code du produit: 2509

Page 11 de 12



Dispositions spéciales:	A180	
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	1 L	
Passenger LQ:	Y341	
Quantité exceptée:	E2	
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):		353
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):		5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):		364
IATA-Quantité maximale (cargo):		60 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Liquide combustible. Aucune mesures particulières ne sont exigées.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport en conteneur pour vrac est interdit selon le Code IMDG.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation
15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 75

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles: 40 % (400 g/l)

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:
propan-2-ol

RUBRIQUE 16: Autres informations
Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,6,7,8,9,11,12,13,15,16.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

JOBST Adhésif à bille

Date de révision: 09.05.2023

Code du produit: 2509

Page 12 de 12

Abréviations et acronymes

Flam. Liq: Liquides inflammables

Eye Irrit: Irritation oculaire

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

Les principales références bibliographiques et sources de données

Pour créer les informations sur la fiche de données de sécurité de nos fournisseurs, des informations sur les produits chimiques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) et des données de la base de données des substances GESTIS ont été utilisées.

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 2; H225	Sur la base des données de contrôle
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
STOT SE 3; H336	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)